

# BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



**Dernière Heure | 17 avril 2020**

**Volume 2 no 53 – 17 avril 2020**

*Tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation*

## **Suspension des audiences jusqu'au 1<sup>er</sup> juin**

Les parties nationales, incluant le SPGQ, ont décidé de prolonger la suspension des activités des tribunaux d'arbitrage jusqu'au 30 mai. Leur maintien n'était pas réaliste en raison des disponibilités des parties.

Seules les affaires jugées urgentes ou qui peuvent être entendues de manière non traditionnelle pourront faire l'objet d'une audience, et ce, sur entente entre les parties et l'arbitre mandaté au dossier.

Des dossiers pourraient devenir prioritaires en raison des reports. S'ils n'ont pas fait l'objet d'une mise au rôle, les parties pourront communiquer avec le greffe afin d'examiner la possibilité de les fixer hors rôle.

De plus, il n'y aura pas de frais d'annulation pour les audiences remises en raison de la pandémie.

Ensuite, la « mise sur pause » des mois de mars et avril a causé le report de plusieurs audiences, souvent en septembre et octobre. La fixation prévue pour les 3 et 4 juin prochain est donc annulée puisque les disponibilités des arbitres et des procureurs étaient déjà comblées. La prochaine fixation aura lieu en septembre 2020.

La suspension des délais prévus à la convention collective ou aux ententes locales sera quant à elle maintenue jusqu'au 30 mai 2020.